



## Problème avec un nom de domaine

Par **ce\_I\_old**, le **12/06/2007** à **12:55**

Bonjour,

Je possède un annuaire sur internet intitulé admto.be.com et je possède le nom de domaine admto.be.com.

Je reçois un courrier de la société enregistrée au registre du commerce : admto.be.com

Ils me demandent de restituer le nom de domaine admto.be.com

Quels sont mes droits, suis-je obligé de restituer le nom de domaine quasiment identique au leur ?

Merci de m'éclairer

Céline

Par **Christelle\_old**, le **12/06/2007** à **15:59**

Bonjour,

Tout est question d'appréciation. S'ils sont enregistrés depuis plus longtemps que vous et qu'ils ont un domaine d'activité similaire, alors il faut le rendre, vous n'avez aucune chance de gagner.

Sinon c'est un peu délicat. Il faut savoir qu'il existe des jurisprudences qui ont accordé une restitution alors que l'activité n'avez rien à voir et que la société demanderesse était moins ancienne.

Si vous refusez, vous pouvez toujours attendre de voir s'ils sont sérieux et intente une action en justice.

Par **ce\_I\_old**, le **12/06/2007** à **19:12**

Bonjour, merci de m'avoir répondu.

Si ils m'intente un procès et que je perd, je serais forcé de payer les frais lié au procès. Cher payé le risque non ?